

Contrats de lecture

Une expérience de prêt de livres électroniques en bibliothèque

Claire Bélisle

LIRE
Université Lyon II-CNRS
claire.belisle@ish-lyon.cnrs.fr

Christian Ducharme

Enssib
ducharme@enssib.fr

A lors que le développement des réseaux numériques modifiait profondément le rapport à l'information et au texte, un nouveau dispositif, le livre électronique, est venu remettre au premier plan le rôle central du livre dans la culture contemporaine. Apparue en 1998 sur le marché américain, le livre électronique a d'abord suscité beaucoup d'espoirs, en laissant entrevoir un accès ergonomique à tous les livres dès leur numérisation.

Mais ce dispositif, parce qu'il s'insérait dans l'univers des médias électroniques instantanés, ne compromet-tait-il pas gravement l'avenir du livre, porteur de culture et de civilisation ? Alors que la lecture de livres exige concentration, durée, le numérique ne vide-t-il pas l'expérience de lecture de toute profondeur ou intériorité, comme avait voulu le démontrer Sven Birkerts (1994) dans ses *Gutenberg Elogies* ?

Deux dimensions du livre électronique, la numérisation des contenus et la mobilité du support, modifient fondamentalement le processus de diffusion de l'écrit et l'expérience de lecture. D'une part, le livre électronique est un support donnant accès temporairement et simultanément à une sélection de livres numériques, entre dix et cinquante actuellement, sous forme de fichiers téléchargeables et renouvelables, en incorporant de

* Cette expérimentation a été possible grâce à la collaboration efficace des bibliothécaires des sites concernés, que nous remercions chaleureusement.

Ingénieur de recherche, **Claire Bélisle** est titulaire d'un doctorat en psychologie cognitive. Elle poursuit des recherches à l'Unité mixte de recherche LIRE (université Lyon II-CNRS) sur le livre électronique et les corpus électroniques, entre autres. Elle a publié plusieurs articles et ouvrages, dont *Pratiques médiatiques : 50 mots-clés* (Éd. du CNRS, 1999) et « *La FOAD à l'heure du numérique* », dans *Actualité de la formation permanente* (n° 180, 2002). Elle intervient également comme consultante auprès d'organismes de formation et auprès de la Commission européenne.

Après avoir été directeur des services informatiques de la Bibliothèque municipale de Lyon, **Christian Ducharme** est aujourd'hui consultant en informatique documentaire et chargé d'enseignement à l'Enssib. Il a participé à plusieurs ouvrages collectifs (Les nouvelles technologies dans les bibliothèques, *Éditions du Cercle de la librairie*, 1996 ; Du cd-rom à la numérisation : développer les documents numériques en bibliothèque, *Enssib*, 1997). Son dernier article paru est « *Gérer ses signets* », *Archimag*, n° 154, mai 2002.

nouvelles fonctionnalités permettant d'agir sur le texte. D'autre part, le livre électronique est un objet technologique, pouvant susciter rejet chez les technophobes comme attrait chez les technophiles. Le support physique, d'abord popularisé sous forme de tablette dédiée, se diversifie aujourd'hui, à la fois sous la pression d'utilisateurs, qui plébiscitent les supports multifonctions comme le téléphone portable, l'agenda numérique personnel (PDA) ou l'ordinateur portable, et grâce au développement d'usages nouveaux sans fil et misant sur la mobilité comme la formation à distance sans fil (*m-Learning*) avec la modularisation des contenus, ou le téléchargement de jeux (*m-gaming*). Lire avec un livre électronique, c'est bénéficier de tout l'acquis de lisibilité du livre papier, amplifié par de nouveaux outils d'interaction avec l'œuvre.

Avec le livre électronique, lentement, mais sûrement, le livre entre dans sa troisième révolution, celle de l'informatique et des nouveaux médias, ainsi que l'officialisait le colloque d'historiens, « Les trois révolutions du livre », qui s'est tenu à Lyon et Villeurbanne en 1998¹. On peut légitimement aujourd'hui s'interroger sur ce qu'est un livre, face à ce que Roger

Chartier a appelé une « *révolution des structures du support matériel de l'écrit comme des manières de lire* » (1997). Cette mutation du livre, marquée à la fois par la rupture et la continuité, n'est nulle part aussi présente que dans les contrats de lecture qui structurent toute pratique de lecture.

Le développement de l'édition électronique et de l'hypermédia, ainsi que l'accès sur le web à des livres numérisés, grâce aux bibliothèques numériques (telle Gallica de la BnF), avaient déjà mis en question les contrats de lecture en affranchissant le texte de la forme du livre et de ses limites matérielles. Avec l'arrivée des livres électroniques, de nouvelles interrogations étaient apparues, concernant d'abord les dispositifs physiques et économiques d'accès aux contenus numériques et le rôle des bibliothèques dans ce nouveau paysage, mais aussi, la place et l'impact de ces nouveaux dispositifs sur les parcours et logiques de lecture, sur les lieux et moments de la lecture et sur les préférences quant aux contenus.

Les bibliothèques se devaient d'explorer ce nouvel accès aux œuvres de culture dont elles assurent la diffusion. Le livre électronique, en tant que support dédié à la lecture d'œuvres numériques, a été porteur, non seulement de craintes comme celles exprimées par Birkerts, mais aussi de multiples promesses et espoirs : avoir une bibliothèque sous la main, des ouvrages de références, des dictionnaires et des traducteurs ; pouvoir multiplier les œuvres facilement selon la demande ; être transportable en tous lieux et permettre un confort de lecture égalant celui du livre papier ; enfin, résoudre les problèmes des bibliothèques concernant l'espace insuffisant et la conservation. Par ailleurs, le livre électronique est apparu très vite pour certains comme une so-

1. Les actes de ce colloque international, « Les Trois révolutions du livre », ont été publiés sous la direction de Frédéric Barbier dans la *Revue française d'histoire du livre*, n° 106-109, 2001.

L'équipe de recherche

L'équipe de recherche comprenait des économistes et des documentalistes (Gresi, Groupe de recherche sur les services d'information, de l'Enssib, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), des chercheurs en sciences de l'information et de la communication (Ersico, Équipe de recherche sur les systèmes d'information et de communication des organisations, UFER-SIC, université Jean-Moulin-Lyon III), des psychosociologues et un typographe spécialisés dans la recherche sur les usages des TIC (LIRE, Littérature, Idéologies, REprésentations aux XVIII^e et XIX^e siècles, UMR 5611, CNRS-Université Lumière-Lyon II).

Les industriels impliqués étaient Decitre SA, librairie à Lyon spécialisée dans la distribution auprès des bibliothèques, Cytale SA, société conceptrice du Cybook et en assurant la diffusion, Gemstar qui diffuse les Reb 1100 et Reb 1200 aux États-Unis, et sa filiale 00h00 qui prépare la commercialisation des eBooks Gemstar en France.

L'expérimentation s'est déroulée dans cinq bibliothèques municipales de la région Rhône-Alpes, Annecy, Bourg-en-Bresse, Grenoble, Lyon et Valence. LIRE était le partenaire pilote du projet.

lution idéale pour l'évolution des manuels et livres scolaires, en promettant de résoudre deux problèmes : le poids des cartables et la mise à jour de plus en plus fréquente des ouvrages. Plusieurs rapports² font apparaître que l'intégration du livre électronique dans le milieu académique est beaucoup plus complexe qu'initialement prévu. Nous renvoyons au site Educnet³ pour ces recherches qui se situent en dehors du champ délimité ici.

Un dispositif expérimental

En 2001, les livres électroniques étaient absents des bibliothèques françaises, alors que des bibliothèques américaines, canadiennes, australiennes, allemandes (Duisburg), s'y intéressaient activement. L'ensemble

2. Fing : <http://www.fing.org>

3. <http://www.educnet.education.fr/plan/cartel.htm>

des observateurs (voir Roberta Burk, 2001, pour une synthèse) constatait la répartition des solutions techniques en deux grandes familles :

1. Les modèles ouverts comportant une facilitation de la lecture sur support électronique grâce à des *readers*, logiciels de mise en page pour lire soit sur son PC, soit sur son assistant personnel (PDA), ces *readers* s'ajoutant aux multiples fonctions de ces objets.

2. Les modèles dédiés à la lecture et développés par Gemstar et Cytale. Pour les modèles dédiés, le traitement en OEB (Open EBook), le soin apporté à la mise en page qui s'affiche conformément au souhait de l'éditeur et la taille de l'écran apportent un confort de lecture certain, mais limité par le poids encore trop élevé de l'objet.

L'amélioration de la résolution des écrans, leur portabilité, le développement de l'interactivité et la généralisation de l'écriture avec hyperliens font de l'écran un support de l'évolution de l'écrit. Les fabricants de livres électroniques ont choisi d'intégrer ces nouvelles caractéristiques dans une reproduction assez fidèle de la mise en page des livres papier. À cette fidélité de mise en forme, les développeurs ont ajouté des fonctions de signet, d'annotation, de dictionnaire, de liens actifs.

Mais les lecteurs sont-ils prêts à adopter ce support de lecture ? Si oui, pour quel type de lecture ? Avec quelles modifications dans leurs pratiques ? En inscrivant le texte littéraire dans le contexte numérique, les développeurs du livre électronique favorisent-ils une transition ou une rupture ? C'est pour apporter un début de réponse à l'ensemble de ces questions qu'une expérimentation sur le terrain s'imposait. Et le dispositif le plus pertinent pour aller à la rencontre des lecteurs était bien celui des bibliothèques.

Plusieurs paramètres ont été pris en compte : côté lecteurs, les caractéristiques socio-économiques des lecteurs, leurs habitudes de lecture, les circonstances et les conditions de

Quelques définitions

Livre électronique

Matériel électronique ; support nomade au format courant d'un livre papier, muni d'un écran de visualisation, permettant de stocker et de lire certaines publications disponibles par téléchargement ou sur cartes dédiées. Dans un livre électronique peuvent être stockés de 20 à 150 livres selon la taille mémoire et la taille des livres. Des fonctionnalités spécifiques permettent, en plus de la navigation, de faire des recherches, d'annoter ou de mettre en relief le texte, de consulter un dictionnaire. Ce dispositif de lecture numérique permet d'utiliser et de transporter avec soi une « véritable petite bibliothèque » de documents numériques (livres, magazines, journaux, etc.). D'où l'expression livre-bibliothèque. On utilise aussi les termes « tablette » ou « livrel » (formé sur le modèle de courriel, contraction des mots LIVRE et Électronique). Les expressions livre rechargeable, livre-ordinateur et lecteur électronique sont parfois associées à cette notion.

Livre numérique

Œuvre ou contenu pouvant être lu : fichier numérique reproduisant certaines caractéristiques du livre papier adaptées à la lecture active sur l'écran ; livre qui existe sous une forme numérique, soit parce qu'un livre papier a été numérisé, soit parce qu'il a été créé à l'aide d'un ordinateur. On appelle livre numérique aussi bien des livres, à l'origine sur support papier, et par exemple actuellement proposés en format PDF sur le site Gallica de la BnF, que les ouvrages originaux qui ont vu le jour d'abord sous forme numérique et qui sont aussi habituellement disponibles sur support papier.

Logiciel de lecture (reader)

Application permettant de générer dans un format numérique standardisé, ou propriétaire, des contenus sous forme de livres numériques. Les principaux modèles sur le marché sont : le Microsoft Reader, l'Adobe Reader et le Mobipocket Reader.

leur usage du livre électronique, leurs réactions détaillées et leur appréciation ; côté bibliothécaires, les conditions de mise en place du dispositif de prêt et son déroulement, leurs réactions, opinions et appréciation ; côté éditeurs, leur appréciation du livre électronique, leurs intentions et les conditions de diffusion numérique de leurs fonds ; côté fabricants, les caractéristiques, l'ergonomie, les avan-

tages et les limites du livre électronique. Pour recueillir ces matériaux, un protocole à base d'observations, de questionnaires et d'entretiens a été élaboré. Tous les outils ont été mis au point par un travail d'équipe et sept chercheurs ont recueilli, à l'aide de ces grilles, les matériaux auprès des lecteurs, des bibliothécaires et des éditeurs.

Aussi, à l'automne 2001, s'est mis en place un dispositif expérimental dans cinq bibliothèques de la région Rhône-Alpes qui visait à étudier sur le terrain ce qu'il advenait des contrats de lecture avec ce nouveau support. Trois types de partenaires, des chercheurs, des industriels et des bibliothécaires, se sont regroupés pour mettre en œuvre ce projet. L'objectif était d'analyser les transformations des contrats de lecture formels (dans l'échange de documents) et symboliques (dans la relation texte-lecteur) induits par le nouveau dispositif qu'est le livre électronique.

Lire s'inscrit dans un double contrat de lecture

Une pratique de lecture se déroule toujours dans un contexte socio-culturel qui s'est déjà structuré en contrat de lecture, ou convention tacite de fonctionnement. Le contrat est une convention, habituellement explicite, qui lie deux parties. C'est Éliséo Véron (1985) qui, le premier, a forgé cette notion, en étudiant le fonctionnement de la presse. Celle-ci, par son renouvellement et sa périodicité, prend en compte, dans l'établissement de la maquette, du cadre, le lecteur et sa façon de lire. Véron appelle la relation entre un support et son lectorat *le contrat de lecture*. Selon lui, le succès d'un support de la presse écrite se mesure à sa capacité à proposer un contrat qui s'articule aux attentes, aux motivations, aux intérêts et aux contenus de l'imaginaire du public visé.

Le contrat de lecture permet de définir un cadre de référence commun entre les auteurs et les lecteurs.

Il est acquis par l'intériorisation des régularités textuelles auxquelles est confronté le lecteur au cours de ses diverses expériences de lecture. Rarement verbalisé, le contrat de lecture est un contrat implicite d'attentes, de droits et de devoirs supposés mutuellement partagés. Ainsi le contrat de lecture repose sur un ensemble de règles du jeu familières pour le lecteur, ensemble qui s'appuie à la fois sur des stratégies textuelles mises en œuvre par l'auteur et sur des expériences passées génératrices d'attentes chez le lecteur.

Dans cette recherche, qui s'intitulait précisément « Contrats de lecture⁴ », les lecteurs étaient invités à emprunter des livres électroniques auprès de leur bibliothèque municipale. L'intérêt des chercheurs s'est porté sur le double contrat à l'œuvre dans cette activité de lecteur. Un premier contrat tacite, d'ordre *socio-cognitif*, repose sur une « coopération textuelle » (Eco, 1979) entre un lecteur et un auteur ayant généré un texte appelant des « mouvements coopératifs actifs et conscients de la part du lecteur ». Un deuxième contrat de lecture, *technico-économique*, plus formel, met en œuvre un échange de documents, ici un livre électronique comportant un ensemble de livres numériques, entre une institution culturelle ayant vocation de service public, la bibliothèque, et un lecteur-usager bénéficiant des services de cette institution moyennant le respect de certaines contraintes.

Contrat de lecture sociocognitif

Le contrat de lecture sociocognitif fournit au lecteur un cadre d'interprétation et préside à l'établissement de la structure de la communication sémiotique. On peut identifier quatre éléments principaux pour analyser plus précisément le contrat de lec-

ture : les horizons d'attentes mobilisés, les conditions sous-jacentes ou le métacontrat communicationnel, la typographie ou la mise en page du texte, le contexte physique y compris le support. La lecture d'un texte est toujours une *rencontre/fusion de deux horizons*, l'horizon qu'implique le texte, et l'horizon d'attente social du lecteur, sa disposition d'esprit ou son code esthétique qui conditionne la réception. Pour Hans Robert Jauss (1978), même au moment où elle paraît, une œuvre littéraire ne se présente pas comme une nouveauté absolue surgissant dans un désert d'information. Par tout un jeu d'annonces, de signaux, manifestes ou latents, de références implicites, de caractéristiques déjà familières, son public est prédisposé à un certain mode de réception. La collection, la mise en page, le format font partie de ces signaux et de ces références.

L'horizon du lecteur s'inscrit lui-même dans une attente plus générale de l'époque, dans une attente par rapport à l'œuvre, dans une attente par rapport à l'auteur et dans l'attente spécifique du genre (en référence au style et canons littéraires des auteurs dominants). L'autre horizon est celui qu'institue le texte, le cadre de référence littéraire qu'il mobilise, l'ensemble de règles du jeu que le lecteur est censé reconnaître puisqu'il les a déjà rencontrées au cours de ses lectures précédentes. L'horizon d'attente peut ainsi être conçu comme un ensemble de règles préexistantes qui orientent la compréhension du lecteur et lui permettent une réception appréciative (Ducrot et Todorov, 1972).

Un contrat repose sur un ensemble de conditions de possibilité : l'hypothèse d'intersubjectivité, proposée par Benvéniste, mais déjà présente chez Sartre, rend possible la communication linguistique. Le contrat de lecture s'inscrit ici dans un métacontrat communicationnel. L'hypothèse d'intersubjectivité postule que c'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet,

qu'il s'éprouve comme *je* en s'adressant à quelqu'un qui devient un *tu*. Cette condition de dialogue est constitutive de la personne, de son « *unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble et qui assure la permanence de la conscience* ». (Benvéniste, 1966). Ainsi l'auteur participe pleinement à la création du sens du texte. « *C'est l'effort conjugué de l'auteur et du lecteur qui fera surgir cet objet concret et imaginaire qu'est l'ouvrage de l'esprit. Il n'y a d'art que pour et par autrui* » (Sartre, 1948).

D'autres filiations de communication sont identifiées par Charaudeau (2002) : l'hypothèse de coconstruction du sens des philosophes du langage qui implique que, pour que la communication soit possible, il faut des conditions d'accord, d'intentionnalité conjointe, de négociation, de réciprocité, ce qui suppose l'existence de conventions, de normes et d'accords ; l'existence de savoirs communs à l'auteur et au lecteur va permettre l'établissement de l'intercompréhension. La lecture s'établit donc dans un jeu de droits et de devoirs, en grande partie implicites, supposés mutuellement partagés.

Contrat technico-économique

Lire, c'est aussi entrer dans un contrat technico-économique avec un dispositif physique donnant accès à des textes et documents. Le livre est devenu l'instrument privilégié de la lecture dans la culture occidentale. Bien que le livre imprimé sur papier soit le prototype du livre aujourd'hui, il n'en a pas toujours été ainsi. Les historiens du livre ont montré les mutations successives et notamment celle qui, tout au long du XVI^e siècle, a façonné, avec le développement de la typographie, l'objet devenu familier aujourd'hui qu'est le livre imprimé.

La production de ces objets techniques et culturels que sont les livres imprimés a suscité de nouveaux intermédiaires entre l'auteur d'un texte et le lecteur. Aujourd'hui, le circuit

4. Le rapport, les outils de recherche et les résultats de cette expérimentation sont disponibles sur le web à l'adresse suivante : http://isdn.enssib.fr/otr_pg/archiv.htm#etudes

complexe de la fabrication d'un livre et de sa distribution est encadré par un ensemble de contraintes et de lois, dont les deux plus connues du grand public sont celle sur le prix unique du livre et celle sur la réglementation des droits d'auteur et de la copie. Les technologies du numérique ont amené des transformations profondes dans les processus de production et de distribution et bousculent les lois existantes. Le livre numérique pose de nouvelles questions d'accès, d'usage, de propriété et de copie, à cause des possibilités qu'apporte la technologie. Par ailleurs, la dissociation du support, la tablette électronique, et du contenu, les fichiers des œuvres, obligent à repenser ce qu'est « acquérir un livre », « avoir accès à un livre », « prêter un livre », ou « conserver un livre ». C'est l'ensemble de ces questions qui sont sous-jacentes au contrat dans lequel entre le lecteur d'une œuvre lue sur un livre électronique.

Objectifs sociocognitifs et technico-économiques

Au démarrage de ce projet, le développement du livre électronique connaissait ses premières secousses, alors qu'il venait à peine de s'implanter en France. Des interrogations se profilaient quant à son intérêt devant la difficulté d'une lecture soutenue à l'écran, devant le foisonnement de modèles non compatibles et le peu d'enthousiasme de nombreux éditeurs. La lecture continue et notamment celle de livres sur écran, par exemple des romans ou des essais, était-elle possible ? Quel modèle économique de prêt, d'acquisition ou d'accès, pouvait pérenniser l'usage en bibliothèque du livre électronique et des œuvres numériques ? Il apparaissait alors que des éléments de réponse à ces questions pouvaient valablement éclairer à la fois le développement et l'avenir du livre électronique et sa place dans les bibliothèques.

Ayant déjà fait l'objet de nombreuses promotions et d'annonces

prophétiques, le livre électronique peinait à trouver son public. Aussi la visée principale du projet « Contrats de lecture » a-t-elle été d'organiser cette rencontre entre une innovation promettant de « révolutionner » les modes de lecture et un dispositif, les bibliothèques, permettant la prise en main par des lecteurs qui, *a priori*, n'avaient aucune expérience de la lecture sur ces supports dédiés.

Mais la lecture, comme toute activité humaine, est vécue en s'inscrivant dans une expérience biocorporelle avec la mise en place de repères physiques, historiques et culturels. Cela ne peut être encore le cas avec le livre électronique, par manque de pratiques – combien de personnes en France actuellement ont lu entièrement plus de cinq œuvres sur un livre électronique ? –, par manque de contexte historique – le livre électronique n'a fait partie d'aucun cursus scolaire à ce jour, alors que le livre papier a été omniprésent –, et par manque d'expérience personnelle de manipulation, de découverte et de détournement.

Cette recherche fut donc organisée par un ensemble d'objectifs. Les trois objectifs sociocognitifs étaient :

- étudier comment ces dispositifs peuvent s'insérer dans les pratiques de lecture de publics motivés, et pour quelles activités ;
- repérer les mutations dans les logiques de lecture qui se développent avec les livres électroniques et en identifier les avantages pour la lecture de loisir, pour l'apprentissage et pour la maîtrise de l'information ;
- fournir un retour d'information sur l'ergonomie des interfaces et la mise en page des livres électroniques aux concepteurs, aux développeurs et aux distributeurs afin qu'ils développent des outils et services correspondant aux besoins et demandes des usagers. En fait, les conditions de l'expérimentation ont beaucoup limité les résultats liés à ces objectifs. Le fait qu'une partie des lecteurs n'a pu trouver, dans l'offre éditoriale restreinte, des textes qui les intéressaient

a nui à la mise en place du contrat sociocognitif et a déplacé l'intérêt vers le contrat technico-économique.

Rappelons-en les objectifs :

- expérimenter un système de prêt afin de comprendre (identifier, évaluer) les conditions d'une implémentation à large échelle du prêt en bibliothèque de livres électroniques et leurs contenus ;
- définir un modèle économique de l'édition numérique portant sur les relations entre les éditeurs, les distributeurs et les bibliothèques ;
- construire un prototype d'une interface de gestion des flux de prêts et des droits découlant de ces prêts.

L'activité de lecture fut étudiée en même temps que l'« usabilité » et l'« utilisabilité » des dispositifs techniques qu'étaient les trois modèles différents de livres électroniques expérimentés.

L'usabilité est une mesure de l'adéquation entre un dispositif et des paramètres tels que la prise en main, la simplicité d'accès aux fonctions, l'efficacité ou la fiabilité. Ce type d'étude permet de tester auprès des usagers les composantes d'un système technique pour en mesurer la performance : par exemple, un fonctionnement facile à comprendre et à utiliser, flexible, facile à maîtriser.

L'utilisabilité d'un dispositif, c'est sa capacité à correspondre aux besoins des usagers, à leur permettre d'accomplir certaines tâches plus rapidement. S'il est perçu comme utile, c'est-à-dire correspondant à de réels besoins, alors le système fera l'objet d'un usage se déployant dans la durée. L'usage des livres électroniques en bibliothèque en est encore à un stade initial, du moins en France. C'est donc un moment important pour étudier sa pertinence et ses performances.

Déroulement de l'opération

L'expérimentation de prêt de livres électroniques s'est déroulée dans cinq bibliothèques municipales : Annecy, Bourg-en-Bresse, Grenoble,

Une expérience de prêts de livres électroniques en bibliothèque

Lyon et Valence, villes considérées comme grandes et moyennes de la région Rhône-Alpes. Chaque bibliothèque disposait de neuf livres électroniques soit quatre Cybooks et cinq REB (trois REB 1200 et deux REB 1100). Ce matériel était fourni par deux de nos partenaires industriels, les sociétés Cytale et 00h00/Gemstar. Lors d'une réunion avec les bibliothécaires, certaines caractéristiques du service de prêt de livres électroniques ont été fixées d'un commun accord (gratuité, charte, durée de prêt). Afin d'assurer un meilleur suivi de l'expérimentation, un chercheur a été affecté à chaque bibliothèque. Une journée de formation a été planifiée, au cours de laquelle les bibliothécaires ont découvert l'information sur les services offerts par les deux distributeurs d'œuvres numériques et sur la manipulation des livres électroniques et le téléchargement des œuvres. Avec du recul, cette journée fut insuffisante. L'utilisation de trois livres électroniques comportant chacun leur spécificité et leur mode de téléchargement ne pouvait s'apprendre en un jour.

Un stand d'information sur le livre électronique dans chaque bibliothèque devait permettre de sensibiliser le public à l'opération. Ce lieu pouvait aussi être aménagé de façon à permettre la consultation sur place du matériel. Les fabricants ont envoyé aux bibliothèques des posters et de la documentation pour étoffer les stands. Par ailleurs, une plaquette avec des photographies en couleur, la description du matériel et des modalités de prêt, a aussi été remise aux bibliothèques. Ce document avait comme vocation de faire connaître le service de prêt de livres électroniques auprès du public.

Les bibliothécaires disposaient d'une fiche de prêt leur permettant de recueillir à partir d'un format unifié les informations relatives aux transactions de prêt du matériel ainsi qu'aux œuvres numériques chargées sur les livres électroniques. Ainsi, apparaissaient sur cette fiche la date du

Organisation du service de prêt

Si les conditions de prêt avaient été décidées d'un commun accord, entre autres pour assurer une homogénéité dans le traitement des résultats, la mise en œuvre du service lui-même était laissée à la discrétion des bibliothèques. Les bibliothèques de Bourg-en-Bresse, Grenoble et Valence ont opté pour une organisation « classique », c'est-à-dire semblable à celle observée dans les bibliothèques nord-américaines qui ont expérimenté un tel service. Ces trois bibliothèques ont commencé par l'analyse des titres disponibles sur chaque type d'appareil, puis ont effectué des présélections par modèle, pour ensuite créer des sélections d'une dizaine d'œuvres à charger dans chacun des appareils. Cela dit, vers la fin de l'expérience, ces bibliothèques ont parfois accepté d'ajouter une œuvre si l'utilisateur le demandait au moment de la réservation de l'appareil.

Deux bibliothèques ont pratiqué le chargement à la demande. La bibliothèque municipale d'Annecy a joué le jeu jusqu'au bout en laissant entièrement à l'utilisateur le choix des titres qu'il voulait emprunter. Au retour, les appareils étaient vidés de leur contenu et les batteries rechargées. Puis, lorsqu'un usager voulait emprunter un livre électronique, il prenait celui qui était disponible (parmi

les trois modèles). Le bibliothécaire procédait alors au chargement des œuvres souhaitées en présence de l'utilisateur. Si le chargement s'avérait trop long, on demandait à l'utilisateur de patienter en allant faire un tour dans la bibliothèque.

À la Bibliothèque municipale de Lyon, on a adopté une procédure hybride. Les bibliothécaires ont chargé sur chaque appareil une dizaine d'œuvres. Puis, lorsque l'utilisateur venait récupérer le livre qu'il avait réservé, il pouvait demander l'ajout d'un ou deux titres de son choix.

La procédure de réservation était aussi un peu particulière. Pour ne léser personne, on a procédé par tirage au sort. Les usagers qui désiraient emprunter un livre électronique étaient invités à remplir un bulletin de réservation qu'ils déposaient dans une urne. Au retour, après vérification de l'appareil, on tirait un bulletin de l'urne pour choisir le prochain emprunteur. Cette procédure de réservation a, bien sûr, été mise en place pour la durée de l'expérience. Elle n'aurait aucun sens dans un service régulier. L'effet attractif de la nouvelle technologie a été important dans une ville comme Lyon et les bibliothécaires ont trouvé ce moyen pour répondre au besoin. Il est évident qu'il aurait fallu plus d'appareils pour cette bibliothèque.

prêt, le numéro de l'emprunteur, le type de matériel et la liste des œuvres chargées. Les bibliothécaires pouvaient n'inscrire que le numéro des œuvres apparaissant sur les listes bibliographiques préalablement distribuées aux bibliothèques et correspondant aux catalogues des distributeurs.

Conditions de prêt

D'un commun accord, nous avons choisi de restreindre l'accès au service de prêt de livres électroniques aux adultes abonnés à la bibliothèque. L'absence de contenu approprié au public jeune et le coût élevé du matériel ont motivé cette décision. Par contre, la consultation sur place était ouverte à tout public. Les cinq bibliothèques prêtent habituellement les livres pour une durée de trois semaines. La durée du prêt de livres électroniques a cependant été fixée à deux semaines sans prolongation possible ni renouvellement, afin

de permettre à un plus grand nombre de personnes d'emprunter un livre électronique.

Pour favoriser l'accès au service et ne pas introduire de barrières socio-économiques, aucune caution n'a été demandée. En revanche, nous avons fait signer une charte qui rappelait les modalités du prêt et qui fixait à 750 euros la responsabilité de l'emprunteur s'il n'était pas en mesure de rendre le matériel à la bibliothèque.

Questionnaire/carnet de bord

Au moment de l'emprunt, il a été remis à chaque lecteur un questionnaire à remplir et à rendre à la fin du prêt. Ce questionnaire a permis de recueillir des données sociologiques sur l'utilisateur, ainsi que son opinion sur l'utilisation du livre électronique qu'il avait emprunté.

Les usagers qui le désiraient pouvaient apporter une contribution plus importante au projet de recherche en

remplissant quotidiennement un carnet de bord, ainsi qu'en participant à un entretien afin de rendre compte plus en profondeur de leur usage du livre électronique. Le numéro qui apparaît sur la carte d'abonnement des usagers a servi de lien entre les différents documents utilisés au cours de l'expérience (fiche de prêt, questionnaire, carnet de bord).

Déroulement des prêts

Les prêts devaient se dérouler du 15 janvier au 30 juin 2002. Trois bibliothèques ont pu maintenir ce cap, les deux autres ayant reporté de quelques semaines la mise en route du service pour des raisons techniques. Le lancement de l'opération a bénéficié d'une couverture médiatique très importante, sans que les médias aient été particulièrement sollicités. Le public s'est révélé enthousiaste et important dans l'ensemble des bibliothèques : certaines n'avaient pas pu répondre à toutes les demandes à la fin de l'opération. Il n'y a eu aucune détérioration du matériel et tous les livres électroniques prêtés ont été rendus dans les délais.

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées sont liées au téléchargement des œuvres. L'informatisation des bibliothèques s'appuie sur des réseaux Ethernet, le plus souvent reliés à Internet. Aussi avons-nous demandé aux industriels la possibilité de télécharger les œuvres à partir du réseau local des bibliothèques.

Les Cybooks étaient prévus pour fonctionner exclusivement en téléchargement par modem. Pour répondre à la contrainte de réseau, la société Cytale a dû accélérer le développement d'un modèle intégrant une carte réseau PCMCIA. Cet aménagement semble être à l'origine de plusieurs problèmes de téléchargement. Les bibliothécaires ont tous signalé à plusieurs reprises des dysfonctionnements liés à la connexion

au serveur de Cytale. Le matériel ne reconnaissait pas toujours la carte Ethernet et la connexion ne s'établissait pas. Parfois, le matériel perdait sa configuration et le livre électronique n'était pas reconnu par le serveur. Beaucoup de temps a été perdu avec ces problèmes techniques.

Le chargement des œuvres sur les modèles américains de Gemstar a aussi posé quelques problèmes, mais de moindre importance. Le chargement devait être effectué au moyen d'un port USB, ce qui excluait les systèmes d'exploitation Windows 95 et Windows NT, qui, dans leur livraison standard, ne savent pas gérer de port USB. Or, dans les bibliothèques, le système d'exploitation le plus répandu est Windows NT. Par ailleurs, la prise en main du logiciel de chargement s'est avérée plus longue que prévue. Le REB 1200 était téléchargé directement par modem depuis un serveur Gemstar situé aux États-Unis. C'est le dispositif qui a causé le moins de problèmes, bien que la connexion avec le serveur ait pu être parfois difficile à établir. De plus, la communication s'effectuait à travers des messages en anglais que les bibliothécaires n'interprétaient pas toujours correctement.

S'ajoutent à cela les problèmes inhérents à chacune des bibliothèques. Le réseau local d'une des bibliothèques comporte des barrières de sécurité telles que l'établissement d'une communication avec les serveurs s'est avéré particulièrement difficile. Deux bibliothèques ont aussi signalé des pannes de leur propre système informatique rendant impossible le téléchargement des œuvres pendant plusieurs jours.

Réactions des bibliothécaires

Les bibliothécaires ont tous été impressionnés par l'intérêt que le public a porté au livre électronique. Malgré les difficultés de téléchargement, ils ont apprécié l'expérience. Sans doute parce qu'ils ont senti

qu'ils avaient joué un rôle essentiel de médiation auprès de leur public. Dans toutes les bibliothèques, le nombre de réservations pour emprunter un livre électronique a été important. Le public était curieux. Les bibliothécaires ont constaté que le public n'était pas vraiment intéressé par la manipulation d'un livre électronique à la bibliothèque. La consultation sur place n'a pas eu un grand succès, comparativement au prêt. Les lecteurs voulaient emprunter un livre électronique, l'apporter à la maison : pour le montrer à leur famille, à leurs amis, pour s'approprier la technologie à l'abri des regards, ou bien tout simplement pour essayer de lire.

Les bibliothécaires s'entendent sur trois grandes qualités du livre électronique : la facilité de diffusion, la possibilité de charger plusieurs œuvres sur un même support et le grossissement des caractères. Dans cette dernière fonctionnalité, ils y voient la possibilité d'offrir un meilleur service aux personnes âgées et aux mal-voyants.

Pour s'adapter aux besoins de la bibliothèque, les professionnels pensent que le livre électronique doit évoluer. Ils sont conscients qu'ils ont testé des appareils originalement dédiés au grand public. Si la bibliothèque devait investir dans le livre électronique, ces derniers devraient comporter certaines améliorations, non seulement sur le chargement, mais aussi la possibilité de retrouver facilement la configuration initiale d'un appareil, sans avoir à vérifier tous les titres afin d'y effacer les annotations ou toute autre trace sur l'œuvre laissée par l'utilisateur précédent.

La réaction des bibliothécaires est aussi mitigée par rapport à la technologie du livre électronique. Le potentiel leur semble très riche, mais la réalisation décevante. Il est extraordinaire d'avoir accès directement au dictionnaire en lisant, mais le dictionnaire fourni avec l'appareil n'est pas très intéressant, il est trop pauvre. Il est, aussi, impressionnant de pouvoir charger plusieurs œuvres sur un seul support et l'apporter avec soi, mais le

Une expérience de prêts de livres électroniques en bibliothèque

catalogue offert par le distributeur ne comporte quasiment pas de nouveautés et, somme toute, est trop limité en titres.

Enfin, les bibliothécaires ont constaté que la mise en place d'un service de prêt de livres électroniques reste lourde, en grande partie à cause de la gestion du matériel (parc de neuf appareils comprenant trois modèles différents). C'est pour cette raison que le logiciel Bibclé, développé pendant l'expérience grâce à la contribution du libraire Decitre, prend son importance. Installé sur le serveur web de la bibliothèque, Bibclé permet de gérer un service de réservation et de prêt de livres électroniques.

Réactions des lecteurs : le plaisir de lire sur écran

Les lecteurs qui ont emprunté des livres électroniques ont majoritairement été agréablement surpris de l'intérêt et du plaisir de l'expérience de lecture de romans sur écran. Ces lecteurs se sont révélés représentatifs des publics habituels des bibliothèques municipales, dont les caractéristiques sont bien connues grâce aux travaux réitérés de sociologues⁵. Majoritairement actifs à 72 %, le groupe des lecteurs comportait 13 % d'étudiants et 9,6 % de retraités. Ayant fait des études supérieures à 80 %, ce public était composé principalement de gros lecteurs et de lecteurs assidus : 64 % lisent plus de 20 livres par an et 85 % déclarent fréquenter souvent la bibliothèque municipale.

C'est, bien sûr, la curiosité qui a d'abord attiré les participants à l'expérimentation. Très fiers que leur bibliothèque municipale participe à une action innovante, ces lecteurs

5. Les 25 % de Français qui fréquentent les bibliothèques municipales sont plutôt des jeunes (15-34 ans), des femmes (57 %), des diplômés (60 % ont le bac ou un diplôme plus élevé), des catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures (on compte 9 % d'ouvriers et 1 % d'agriculteurs) et des urbains (62 % habitent des agglomérations de plus de 20 000 habitants). (Bertrand et alii, 2001).

avaient, pour la plupart, entendu parler de livre électronique et voulaient en faire l'expérience concrète en manipulant eux-mêmes le support pour en mesurer les avantages et les limites. Intéressés par les nouvelles technologies, ils voulaient savoir si leur goût de la lecture pouvait s'épanouir dans ce nouveau type de livre. Le fait d'en disposer pendant quinze jours a été vécu par eux comme une expérience privilégiée et a, sans doute, contribué à la qualité du recueil d'information. Les lecteurs-emprunteurs

ont volontiers répondu aux questionnaires et les volontaires pour l'entretien approfondi ont été plus nombreux que les plages horaires dont disposaient les chercheurs.

À partir du moment où l'écran se rapprochait d'une ergonomie de lecture optimale (celle de certains livres papier), il n'y a plus eu, ou peu, de déterminisme de l'écran sur la lecture. C'est l'horizon de référence du lecteur dans son interaction avec l'œuvre qui a déterminé son attitude dans l'usage du livre électronique. Ainsi, les grands lecteurs de romans ont adopté facilement ce support parce qu'il reprenait le modèle familial de mise en page du texte, celui du livre papier. Ces lecteurs ont retrouvé la mobilité du livre papier, que l'on emmène avec soi,

et son confort de lisibilité, tout en pouvant bénéficier des avantages du livre électronique, de sa capacité de stockage, de ses outils d'intervention sur le texte, et de la taille variable de la police. Il semble donc que la « *perte de la structure feuilletée* », que Vandendorpe a longuement analysée⁶ ait peu altéré l'expérience de lecture. Ce sont davantage des caractéristiques plus conjoncturelles, comme le poids ou l'autonomie de la batterie, qui ont été ressenties comme gênantes.

Pour les lecteurs qui utilisaient professionnellement l'informatique, c'est l'expérience de l'ordinateur qui a servi de cadre de référence pour la lecture sur livre électronique. S'ils ont largement apprécié la mise en page reprise par le livre électronique, ainsi que son confort de lecture, ils ont regretté de ne pouvoir brancher leur

6. Dans sa communication au colloque « Les défis de la publication sur le web (Lyon, 2002) », Christian Vandendorpe présente en premier, parmi les facteurs qui rendent la lecture de romans peu compatible avec l'écran, le fait que le livre papier « offre un espace feuilleté qui permet la coprésence des pages lues et des pages à lire et donne au lecteur des repères analogiques sur l'ampleur du texte à lire et la position où il est arrivé, en mobilisant la mémoire attachée au spatial et au sens du toucher ». (<http://www.interdisciplines.org/défispublishation/web/papers/7>)

tablette sur leur ordinateur, de ne pouvoir télécharger leurs propres textes et de ne pouvoir faire autre chose avec la tablette que la lecture assistée de quelques outils. Or c'est précisément cet aspect de support dédié et focalisé sur la lecture qui a séduit les lecteurs qui n'étaient pas très familiers avec l'informatique.

Les livres électroniques ont été utilisés surtout les premiers jours par une majorité de lecteurs. Du fait de l'offre éditoriale restreinte due au cadre expérimental, les lecteurs avaient un choix limité et parfois imposé. Certains n'ont pas trouvé de titres qui correspondaient à leur goût de lecture. Aussi ont-ils lu pour expérimenter et voir toutes les possibilités techniques, même dans le cas de romans ne les intéressant pas particulièrement. On retrouve l'ensemble des postures que les lecteurs adoptent habituellement : assis, étendus, au lit ou en voiture, avec le livre tenu, posé ou calé. Un aspect particulièrement apprécié a été la possibilité, grâce au rétro-éclairage, de pouvoir lire dans le noir, au lit, sans gêner son compagnon ou sa compagne.

Les nouvelles fonctionnalités, tels les hyperliens, l'outil recherche de mot, le dictionnaire incorporé, ont été très appréciées, et surtout la possibilité de modifier la taille de la police de caractères. Les critères de qualité jugés les plus importants sont la simplicité (100 %), la mobilité (90 %), l'autonomie (69 %) et la performance (63 %). Si les possibilités de stockage de plusieurs ouvrages (entre 10 et 50 selon les modèles), de téléchargement, et la qualité de l'écran sont plébiscitées, l'absence d'expérience sensorielle et de contact, la fragilité de la tablette, ainsi que le poids et l'encombrement constituent des difficultés d'utilisation importantes.

Dans la mesure où les fonctionnalités du livre électronique (changer de page, changer d'œuvre) s'intégraient facilement dans l'activité du lecteur et tendaient vers la transparence, elles devenaient aussi invisibles que le paratexte du livre papier

pour un lecteur expérimenté. La rapidité de réponse aux actions du lecteur était essentielle : si le fonctionnement du dispositif est trop visible, il encombre et provoque un décrochement du lecteur.

Si tel modèle du livre électronique a pu séduire l'un ou l'autre usager qui a envisagé un achat personnel, la plupart des lecteurs étaient d'avis que le dispositif est actuellement trop fermé et en conséquence trop cher par rapport aux possibilités qu'il offre. Par exemple, les modèles de livre électronique expérimentés comportaient

Les lecteurs
ont découvert le plaisir
de lire sur écran
d'abord parce qu'ils
se sont retrouvés
dans un contexte connu

des outils d'annotation et de surlignage, mais il n'était pas possible pour le lecteur de transférer ses notes sur son ordinateur ou de les imprimer. D'où le peu d'intérêt suscité par ces fonctionnalités, pourtant présentées comme une nouveauté importante.

Les lecteurs ont découvert le plaisir de lire sur écran d'abord parce qu'ils se sont retrouvés dans un contexte connu, celui de la mise en page du livre papier. En effet, la plus grande difficulté dans la lecture sur écran vient, en dehors de la disposition verticale habituelle des écrans, de la perte de repères visuels et du foisonnement dans l'organisation tabulaire du texte. En reprenant les acquis de la lisibilité et de la mise en page résultant de cinq siècles de développement de la typographie, les concepteurs du livre électronique ont répondu à une attente certaine. S'agit-il d'un acquis incontournable

et donc à maintenir tel quel, ou cette mise en page du livre papier importé dans le livre électronique ne constitue-t-elle qu'une solution de transition pouvant permettre le développement de nouvelles habitudes de lecture ? Seul le temps permettra de répondre à cette question.

Ce qui est significatif, c'est la quasi-transparence du dispositif pour la lecture continue, qui est le mode habituel des romans, comme l'attestent des commentaires tels que : « *Dans la page, pas de problème, plus facile que le papier; se lit assez bien, très bien, ce sont les mêmes livres que les livres imprimés, il y a un confort de lecture.* » Ce qui a posé problème, à part l'absence de pagination sur certains modèles, ce sont les fonctionnalités de navigation et la perte des repères matériels comme la couleur d'un livre, son épaisseur, son odeur, sa finition, le bruit du papier... Certaines conventions du livre papier, par contre, se retrouvent avec le livre électronique, du fait qu'il s'agit d'un écran portable. Ainsi, avec ce dernier, le lecteur a pu faire appel à des habiletés qu'il maîtrisait déjà, tel tenir un livre, balayer de gauche à droite, ou l'usage des différentes polices, des titres, de la mise en page.

Les lecteurs ont aussi pu expérimenter de nouvelles façons de lire. Ainsi, par exemple, ils ont pu passer directement du mot dans la page au mot dans le dictionnaire, ou à une page précise en sélectionnant son numéro. Des outils, tel que le soulignement, le dictionnaire incorporé, les hyperliens de la table des matières et des boutons, permettaient de lire autrement, modifiaient les processus mentaux, ouvraient à des expériences cognitives nouvelles.

Intégrer cette technologie numérique, c'est ainsi modifier progressivement ses propres schémas d'activité mentale et s'ouvrir à d'autres expériences de lecture. C'est ce dont ont largement attesté les lecteurs dans les entretiens : « *Mieux qu'un écran d'ordinateur, agréable, lecture facile, pas de gêne pour la lecture, lecture*

d'une seule main, lecture dans le noir très appréciée, adaptation de la taille des caractères. » C'est aussi ce qui se profile derrière ce qui a manqué aux lecteurs, comme la couverture, la quatrième de couverture, la pagination, une indication sur l'épaisseur du livre, le nombre de pages, comme dans ce qu'ils projettent déjà comme apports futurs du livre électronique : développement de l'édition critique, contexte de référence, complément multimédia. Ces attentes, que le livre électronique a éveillées chez les lecteurs, correspondent tout à fait à ce que pourrait être un contrat sociocognitif pleinement mis en œuvre avec les livres numériques. Les compléments d'information demandés, et déjà expérimentés par certains avec les films sur DVD, laissent entrevoir ce que pourrait devenir l'activité de lecture amplifiée par les fonctionnalités d'un livre électronique évolué.

Les lecteurs ont considéré que ce qui ne change pas, c'est le texte, le contenu du livre, de l'œuvre. Qu'il s'agisse d'un livre électronique ou papier, le plaisir de lecture est le même. L'attachement au contenu, au texte, aux mots, existe toujours ! Certains ont même trouvé que la lecture était aussi agréable, plus confortable, aisée, l'accès au texte plus facile et plus rapide. Le livre est un dispositif qui ne se limite pas à son papier et son encre. Les lecteurs ont été mis en présence d'indices, de signaux, de références implicites ou explicites, de caractéristiques familières qui corres-

pondaient à leur horizon d'attentes. La formule adoptée de mimétisme avec le livre papier a produit des connotations, plutôt favorables, d'anoblissement de l'objet électronique. Les usagers ont pu utiliser un objet innovant sans être déroutés, parce qu'il ne s'éloigne pas trop des supports habituels de lecture. Le livre électro-

nique peut être vu comme situé à l'articulation entre une pratique éminemment culturelle, la lecture, et l'univers d'abord technologique du numérique.

Le livre électronique se situe dans l'ensemble des objets technologiques issus du développement du numérique. Le développement phénoménal du téléphone mobile et des agendas électroniques explique les espoirs démesurés placés dans celui du livre électronique. Les problèmes de commercialisation pour les modèles en cours ne doivent pas faire négliger les atouts et potentialités du dispositif innovant. Mais ces capacités, déjà bien repérées par les lecteurs, sont en attente d'un nouveau modèle technologique et économique, prenant en compte les préoccupations des éditeurs, la diversité des sources de contenu, la multifonctionnalité et une mise en forme soignée des documents.

Un modèle économique à trouver

À leur apparition sur le marché américain, les livres électroniques (tablettes) étaient des supports de lecture ouverts permettant à l'utilisateur d'y charger des œuvres gratuites ou payantes à partir du réseau Internet. L'utilisateur pouvait même fabriquer ou convertir des fichiers au format Open eBook et les charger dans son appareil. Microsoft et Adobe sont

parmi les sociétés qui ont milité et militent encore pour ce modèle ouvert.

Puis, lorsque la société Gemstar a racheté les deux plus grands noms du livre électronique, soit le Rocket eBook et le Softbook, qui sont devenus le REB 1100 et le REB 1200, le paysage a changé. On est passé d'un modèle totalement ouvert à un modèle totalement fermé. En effet, pour obtenir l'autorisation des éditeurs de commercialiser leurs œuvres sous forme numérique, Gemstar a mis en place un modèle basé sur un serveur

unique et sécurisé. La société est devenue le seul distributeur pour ses livres électroniques : aucune autre œuvre ne peut être chargée sur les REB 1100 et 1200.

En France, la société Cytale a implanté le même modèle. Elle a créé un livre électronique, appelé Cybook, dont le chargement s'effectuait à partir d'un serveur sécurisé. Son catalogue s'élevait à plus d'un millier d'œuvres provenant d'une vingtaine d'éditeurs. Cytale a dû fermer ses portes en septembre 2002.

Le modèle de l'exemplaire

Le service de prêt en bibliothèque s'appuie sur la notion d'exemplaire. Si la demande pour un ouvrage est forte, la bibliothèque peut l'acheter en plusieurs exemplaires, pour autant que cela ne contrevienne pas à ses politiques d'acquisitions. Elle propose aussi aux usagers un service de

réserve. Ainsi, chaque exemplaire peut faire l'objet d'un prêt.

Le modèle transactionnel actuellement en cours chez les distributeurs de livres électroniques reflète la notion d'exemplaire papier. Le possesseur d'un livre électronique se connecte sur le site du distributeur afin d'acheter une œuvre. Une fois payée, l'œuvre sera placée dans l'espace réservé à l'acheteur et uniquement téléchargeable à partir de son livre électronique. Cet espace représente en quelque sorte la bibliothèque privée de l'utilisateur. Ce modèle, quoique introduisant des inconvénients – par exemple l'impossibilité de prêter une œuvre à un ami sans son support – peut convenir aux particuliers, mais pas aux bibliothèques.

L'innovation amenée par Cytale

Avec son offre d'abonnement à un ensemble d'œuvres de littérature classique, Cytale faisait un pas vers une économie de l'accès plutôt que de l'exemplaire. À l'achat d'un livre électronique, la société proposait de contracter un abonnement mensuel qui donnait accès à une collection de 250 classiques français et de 50 classiques anglais en téléchargement gratuit. Cette offre n'était certainement pas bien adaptée aux bibliothèques. Les bibliothèques possédaient généralement toutes les œuvres classiques. La demande pour ces ouvrages, quoique constante, n'est pas nécessairement forte. Il n'est donc pas utile d'ajouter un « exemplaire » supplémentaire pour ce type d'œuvre. En revanche, si un distributeur proposait aux bibliothèques l'accès à des œuvres fréquemment demandées, l'offre deviendrait nettement plus intéressante. La bibliothèque n'aurait pas à acheter sous forme papier plusieurs exemplaires d'une même œuvre qui, on le sait, restent sur les étagères une fois que la demande s'estompe. D'ailleurs, une étude réalisée à l'université de Californie montre qu'il y a un avantage économique à offrir les œuvres les plus fréquemment demandées sous forme numérique plutôt que sur papier*.

* California State University. Council of Library Directors. Electronic Access to Information Resources Committee. *CSU E-book Pilot Project. Final Report*. March, 2002. <http://www.calstate.edu/SEIR/eBook.shtml>

Résultats de l'expérimentation

Bibliothèque	Prêts	Œuvres prêtées	Moyenne	Prêt de livres
Anney	51	355	7	5
Bourg-en-Bresse	54	446	8	5
Grenoble	39	484	16	6
Lyon	53	756	14	10
Valence	51	609	12	4
	(248)	(2650)	(10)	(6)

Le tableau se lit comme suit (de gauche à droite) :

1. le nom de la bibliothèque, 2. le nombre de prêts de livres électroniques,
3. le nombre total d'œuvres prêtées, 4. le nombre moyen d'œuvres chargées et donc prêtées et 5. le nombre maximal de livres que l'utilisateur peut emprunter à sa bibliothèque.

Il y a deux raisons pour lesquelles le modèle de l'exemplaire s'applique difficilement aux bibliothèques. En premier lieu, la contrainte technique qui lie une œuvre à son support nuit au service de prêt, c'est-à-dire à la diffusion des œuvres. Imaginons qu'un usager désire lire une œuvre qui a été achetée avec une tablette qui est actuellement en prêt. La bibliothèque ne pourra pas satisfaire cette demande, même si l'œuvre n'a pas été chargée sur la tablette. Dans cette configuration, un exemplaire numérique même disponible ne peut être prêté parce que son support n'est pas libre. Il est évident que pour tirer parti des œuvres qu'elle achète, une bibliothèque doit pouvoir les charger indifféremment sur toutes les tablettes qu'elle possède.

La deuxième contrainte est d'ordre bibliothéconomique. L'un des avantages du livre électronique est qu'il peut contenir plusieurs œuvres. Les bibliothécaires peuvent ainsi organiser le contenu de façon à créer des ensembles cohérents d'œuvres à partir d'un thème, d'un genre ou d'un auteur. Or, si le bibliothécaire charge sur une tablette plus d'œuvres que le nombre autorisé de livres papier pour un prêt, il en résulte un surcoût non négligeable pour la bibliothèque. Pour réaliser le même nombre de prêts qu'avec le papier, la bibliothèque doit acheter plus d'œuvres numériques. Ceci montre bien que le service de prêt de livres électroniques est limité par le nombre de tablettes et non par

le nombre d'œuvres. D'ailleurs, les chiffres obtenus lors de notre expérience le démontrent.

Dépouillement des fiches de prêt

Sur les 260 prêts de livres électroniques, nous avons analysé 248 fiches (12 fiches de prêt n'ont pu être interprétées avec exactitude).

Nous constatons que, pour toutes les bibliothèques, le nombre moyen d'œuvres numériques prêtées dépasse le nombre de livres habituellement autorisé pour un emprunt. Le plus grand écart est observé à Valence où l'on obtient un rapport du simple au triple. Si les bibliothèques avaient dû acheter les œuvres numériques, le coût du service de prêt de livres électroniques serait revenu à 40 % plus cher que le papier, sans compter l'achat du matériel. Évidemment, l'expérience ne peut pas refléter totalement la réalité : le coût des œuvres était assumé par les distributeurs.

Dans ce modèle, la seule solution pour les bibliothèques est de n'acheter qu'un nombre limité d'œuvres pour chaque tablette. Car, dans le cas contraire, même si la bibliothèque ne chargeait que le nombre d'œuvres habituellement autorisé pour un prêt de livres papier, les autres œuvres liées au support seraient obligatoirement immobilisées sur le serveur, tandis que les œuvres papier sont toujours disponibles.

L'avis des éditeurs

Nous avons fait une enquête auprès des éditeurs d'ouvrages de littérature. Sur 105 questionnaires envoyés par la poste, nous avons reçu 24 réponses exploitables. Sur ces 24 éditeurs, 16 possèdent un site web dont neuf sont des sites de vente, 10 éditeurs ont déclaré avoir commencé l'édition de leurs œuvres sous forme numérique, 17 sont déjà en mesure de fournir leurs œuvres au format numérique, 1 ne peut fournir que certains titres, 4 ne peuvent pas et 2 ne répondent pas.

À la question : « Les bibliothèques représentent-elles un marché important pour la diffusion des œuvres numériques ? », 16 répondent oui, 4 non et 4 ne savent pas. Et sur la formule commerciale pour répondre au besoin de la diffusion simultanée des œuvres numériques en bibliothèque : 8 répondent par la vente d'une licence en fonction du nombre de tablettes, 8 préfèrent la facturation à la transaction, 3 augmenteraient le prix de l'œuvre et 5 ne savent pas.

Mais, à la question plus précise : « Est-ce que vous autoriseriez le prêt simultané sous réserve d'une licence négociée ? », 16 éditeurs répondent oui, 2 non et 6 ne répondent pas ou ne savent pas. Les réponses à ces deux dernières questions nous permettent d'avancer que la majorité des éditeurs sont prêts à envisager un autre modèle que celui de l'exemplaire.

L'avis des bibliothécaires

Nous avons interviewé 15 bibliothécaires qui avaient participé à notre expérience, soit trois par bibliothèque. Ces entretiens ont eu lieu à la fin de l'expérience. Dans l'ensemble, la réaction des bibliothécaires est positive (soit 14 personnes sur 15). Ils sont contents d'avoir participé à l'expérience, même s'ils regrettent les péripéties engendrées par les problèmes de téléchargement des œuvres. À la question : « Le livre électronique a-t-il

une place en bibliothèque ? », tous répondent par l'affirmative. Ils mentionnent des applications pour les personnes âgées, pour les jeunes, pour les malvoyants et pour la diffusion des œuvres à distance. Puis, lorsqu'on leur demande si leur bibliothèque devrait acquérir des livres électroniques, 12 répondent oui, 2 non et 1 ne sait pas.

Aux questions sur l'adaptation du livre électronique aux besoins des bibliothèques, sur les améliorations : 7 ont mentionné les problèmes liés aux annotations - il manque la possibilité de les imprimer, puis des les effacer facilement -, 5 pensent que les tablettes sont trop lourdes, 3 précisent qu'il ne faut pas que l'utilisateur puisse détruire les œuvres chargées par la bibliothèque. Lorsqu'on demande si le livre électronique devrait être ouvert (c'est-à-dire que l'on puisse y lire des fichiers dans plusieurs formats), 13 répondent oui et 2 ne savent pas. Et 9 pensent que c'est un outil intéressant pour la diffusion des documents patrimoniaux possédés par les bibliothèques tandis que 3 répondent dans la négative et 3 ne savent pas.

Sur le fait qu'une œuvre soit liée à son support (pour des raisons de sécurité), 6 trouvent qu'il faut abandonner ce lien, 4 le maintiendraient et 5

ne savent pas. En revanche, tous les bibliothécaires pensent qu'il faut trouver un moyen pour empêcher les usagers de copier ou de diffuser librement les œuvres. À la question : « Accepteriez-vous que la bibliothèque loue des œuvres plutôt que de les acheter ? », seules 5 personnes ont répondu oui. Par ailleurs, 6 bibliothécaires apprécieraient la mise en place d'un dispositif d'autodestruction des œuvres dans les livres électroniques. À la lecture des réponses, on sent que les bibliothécaires veulent garder la maîtrise de leur service. Si on laisse le soin aux bibliothécaires de sélectionner les œuvres numériques et si on leur donne la possibilité de contrôler la gestion des flux, ils inventeront avec le livre électronique des services adaptés à leur public.

Vers une économie de l'accès

Pour une bibliothèque, le livre électronique a un inconvénient majeur par rapport au papier : on ne peut lire son contenu sans la tablette. Même si une bibliothèque faisait l'acquisition de 500 œuvres numériques, si elle ne possède que quelques tablettes, leur diffusion ne peut être que très réduite. Dans un modèle fermé, il faut distinguer les notions

d'accès et de lecture. La commercialisation du livre électronique en bibliothèque devrait logiquement s'appuyer sur le rapport entre le nombre de tablettes et le nombre d'œuvres disponibles.

Les bibliothécaires ne sont pas hostiles au modèle fermé. Ils comprennent la nécessité de protéger les œuvres. D'autre part, les éditeurs sont prêts à adapter leur offre aux besoins des bibliothèques. Les deux acteurs sont dans une position passive, attendant que la technologie leur apporte une solution. Dans ces conditions, on devrait voir apparaître des propositions donnant accès à un lot d'œuvres numériques (correspondant à un catalogue ou à un sous-ensemble de celui-ci), dont le coût du service s'évaluerait en fonction du nombre de tablettes en circulation dans la bibliothèque. En revanche, il serait étonnant que le modèle ouvert, machine acceptant plusieurs formats, puisse se développer.

En guise de conclusion

Le livre est un dispositif qui ne se limite pas à son papier et à son encre. Les lecteurs ont été mis en présence d'indices, de signaux, de références implicites ou explicites, de caractéristiques familières qui correspondent à leur horizon d'attente. Ainsi, la familiarité avec la mise en page est un élément essentiel du contrat de lecture. Le eBook a été identifié comme livre parce que le même contrat de lisibilité visuelle est proposé par la typographie adoptée et les éléments de péritexte proposés : découpage en pages, en paragraphes, présence (ou absence remarquée) des numéros de pages, des titres courants, mise en colonne justifiée, et recours aux césures.

Centrée sur les conditions de réception chez le lecteur et sur l'organisation des prêts chez les bibliothécaires, l'étude a suscité un accueil enthousiaste et un intérêt réel. Elle a rencontré un public de lecteurs avides de connaître les livres électroniques et un ensemble de bibliothécaires très motivés pour introduire cette innovation dans leur bibliothèque. Les résultats de cette expérience devraient favoriser le développement de services de prêt dans les bibliothèques, tout en fournissant des informations permettant d'améliorer l'ergonomie et de mieux adapter l'offre éditoriale d'œuvres numériques aux attentes et besoins des lecteurs. Les informations recueillies attestent que l'aventure du livre électronique est déjà pleine d'imprévus, mais qu'elle n'est sans doute que le début d'une longue histoire en devenir.

Le rôle des bibliothèques a été fondamental et révélateur des conditions qui favoriseraient le développement des prêts de livres électroniques. D'ailleurs, en général, les contenus restent encore limités. Si des fonds importants de livres classiques numérisés sont disponibles gratuitement sur des sites publics comme Gallica ou chez des diffuseurs comme Netlibrary ou Mobipocket, en format texte et PDF, pour lecture sur écran fixe d'ordinateur et agendas électroniques, les éditeurs restent très prudents quant aux ouvrages contemporains, et on trouve surtout sur Internet des ouvrages du domaine public, libres de droits. Les éditeurs semblent préférer, aux modèles ouverts de livres électroniques, multipliant les risques de copie et de piratage, les modèles dédiés n'autorisant la lecture de l'œuvre que sur une seule tablette et incluant tous les clés, verrouillages et sécurités possibles. La diversité des logiciels de formatage et

de lecture désoriente les lecteurs potentiels. Ainsi, le lecteur n'a pas la possibilité de lire sur son livre électronique dédié les ouvrages disponibles sur Gallica ou formatés pour les logiciels de lecture (*readers*) gratuits proposés par Adobe et Microsoft. L'ouverture vers les contenus diffusés par les éditeurs sur le réseau élargirait certainement un marché insuffisant dans l'état actuel de l'offre éditoriale.

Février 2003

RÉFÉRENCES

- BENVÉNISTE**, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Gallimard, 1966.
- BERTRAND**, Anne-Marie ; **BURGOS**, Martine ; **POISSENOT**, Claude ; **PRIVAT**, Jean-Marie, *Les bibliothèques municipales et leurs publics*, BPI/Centre Pompidou, 2001.
- BURK**, Roberta, (2000), « Apprivoiser le livre électronique », *BBF*, t. 45, n° 6, 2000, p. 37-43.
- CHARAUDEAU**, Patrick ; **MAINGUENEAU**, Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, 2002.
- CHARTIER**, Roger, *Le livre en révolution*, Textuel, 1997.
- UCROT**, Oswald ; **TODOROV**, Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil, 1972.
- ECO**, Umberto, *Lector in fabula - Le rôle du lecteur ou la Coopération interprétative dans les textes narratifs*, Grasset, 1985.
- JAUSS**, Hans Robert, *Pour une esthétisme de la réception*, Gallimard, 1978.
- Pratiques de la lecture*, sous la direction de Roger Chartier, Rivages, 1985.
- SARTRE**, Jean-Paul, *Qu'est-ce que la littérature ?* Gallimard, 1948.
- VÉRON**, Élisée, « L'analyse du contrat de lecture : une nouvelle méthode pour les études de positionnement des supports presse », *Les Médias Expériences, recherches actuelles, applications*, IREP, 1985.